

INFOS UTILES :

Mairie

24380 GRUN-BORDAS

☎ 05.53.54.78.25.

📠 05.53.03.49.01

communegrunbordas@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi :

14 h - 18 h

Jeu :

9 h à 12 h

14 h - 17 h 30

Permanence des élus :

Le Maire :

Mercredi 14 h – 18 h

Jeu 14 h 17 h 30

et sur rendez-vous

Première adjointe :

Mercredi 16 h 30 – 18 h



C.I.A.S Vergt :

Aide à la personne

Route de Salon

Tél. : 05.53.54.76.70



Déchèterie BREUILH (24380)

05.53.46.35.39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h

et de 14 h à 18 h



Communauté de communes

Pays Vernois

et Terroir de la Truffe

Tél: 05 53 54 35 95

Télécopie: 05 53 54 37 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au mardi

et du jeudi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h00.

Le mot du Maire :



Chers habitants,

L'entretien des espaces publics occupe une place importante dans le rôle du conseil municipal. L'habitude de la commune de mener cette tâche avec sobriété tant au niveau économique que matériel avec un usage limité de produits de traitement, est à poursuivre.

Cette démarche va dans le sens du législateur qui va probablement interdire l'usage de pesticides d'ici à 2020 sur nos communes. Elle répond également à l'attente d'une partie de la population.

Par contre il faut tenir compte des particularités de notre milieu rural.

Les espaces sont grands et l'herbe est présente partout. On ne peut que viser un équilibre entre un entretien minimum et une végétation spontanée.

Le gros œuvre qui consiste en l'élagage sur les routes à la charge de la commune est assuré par une entreprise qui passe 2 fois par an. Le premier passage au printemps se limite aux banquettes et aux endroits les plus dangereux pour la visibilité. Le deuxième passage a lieu à l'automne en rasant la végétation au plus loin. Cette technique satisfaisante en général a connu ses limites avec l'été pluvieux que nous avons eu.

Le cantonnier prend le relais aux entrées des bourgs de Grun et de Bordas et aux abords des bâtiments de la commune (il faut souligner le passage de broyeur assuré par des conseillers sur des espaces plus importants).

Le cimetière demande une attention particulière. Un désherbage manuel des 2 allées principales en croix est possible. Le reste est maintenu en herbe avec une coupe régulière.

Enfin, progressivement les bordures sont plantées ou semées de végétaux qui ne demandent pas d'entretien (égliantiers, iris, roses trémières...)

L'ensemble de ces mesures nous permet d'éviter l'usage d'herbicides.

Reste en suspens le problème d'envahissement des milieux de routes. Est-ce que cette herbe accélère la dégradation de la voirie ? Existe-t-il d'autres moyens pour contrôler ce phénomène ?

Un usage ponctuel d'herbicide permet d'y répondre.

En tout cas, à partir de maintenant on sait que tout nouvel aménagement devra viser un entretien en accord avec nos habitudes de sobriété.

Gilles MOTARD

Les « chantiers » en cours.... :

Le sentier de l'école :

Le 28 août dernier se sont rencontrés sur les lieux, Monsieur le Maire, Patrick NICOLEAU, Christophe TASTAYRE, David BARBIERI de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe et un représentant de l'Agence Technique Départementale afin d'étudier la mise en œuvre du chemin longeant l'école et descendant jusqu'au boviduc.

L'étude est lancée, nous attendons les premiers résultats chiffrés pour la fin de l'année.

Les « chantiers » terminés.... :

Les routes :

L'entreprise MURET a, comme par le passé, procédé à la réfection de nos routes communales, par du « point à temps » à plusieurs endroits et le goudronnage complet de la route des Auzeloux.

Les travaux d'électrification à Bordas :

Débutés le 2 septembre, ces travaux permettent d'enfouir une partie des lignes, de renforcer et de sécuriser le nouveau transformateur mais également de remplacer une partie des fils nus aériens par des câbles plus sûrs.

La compréhension des riverains a permis un bon déroulement des travaux.



La gestion des ordures ménagères :

Dès le début de notre mandat, la question de la gestion des ordures ménagères nous a été posée.

Plusieurs points de collecte faisaient l'objet de décharges « sauvages » de toutes sortes d'encombrants. Une pollution tant visuelle que réelle n'était pas supportable.

Christophe TASTAYRE, notre cantonnier, aidé de Monsieur le Maire ont pris l'initiative de nettoyer les points de collecte en apportant directement les encombrants déposés aux abords de ceux-ci, à la déchèterie.

Avec l'aide du SMCTOM de VERGT nous avons fait réaliser des affiches qui ont été posées sur les containers rappelant les règles de dépose des encombrants :

Les déchets doivent être triés et mis en sacs : jaunes pour ceux recyclables, gris pour les autres.

Les sacs jaunes sont gratuits et à votre disposition à la Mairie.

Aucun encombrant ne doit être déposé à côté des containers. Ils doivent être apportés à la déchèterie de BREUILH (24380) qui est ouverte du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Par ailleurs, une équipe municipale a fait le tour des points de collecte et quelques ajustements entre les containers jaunes et verts vont être réalisés prochainement.

Egalement est à l'étude un point de collecte supplémentaire dans le secteur des Auzeloux ou de la Chancelie.

Véhicule abandonné sur la RN 21 :

Il aura fallu que le Maire obtienne le droit d'émettre un arrêté d'enlèvement, pour que l'affaire soit réglée !

Fourrière de Vergt :

Le 1^{er} septembre 2014, la commune a signé une convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants. Cette convention a pour objet la capture des chiens errants et dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière sur le territoire de la commune de VERGT.

La commune de Vergt utilisera tous les moyens nécessaires à la recherche des propriétaires des chiens trouvés errants (à partir du tatouage, du collier, de la puce ou de tout autre moyen d'identification de l'animal).

Elle prévientra les propriétaires identifiés dans les plus brefs délais. Les frais de garde, de nourriture et des services vétérinaires seront à la charge des propriétaires.

Entretien son jardin, sans gêner son voisin :

En cette période de travail extérieur, il semble utile de rappeler que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

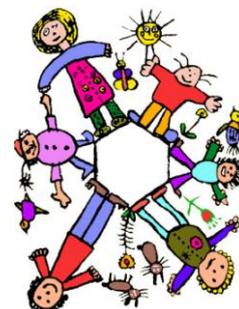
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h 00.

Si vous êtes confronté à ce problème, la première des choses à faire est d'entre voisins.

Conseils pour l'entretien des bois :

Un technicien du Centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF) est à votre disposition gratuitement.

Notre école :



Pendant les vacances, quelques travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes à l'école, réparation du grillage et d'une poignée, changement du sable dans le bac à sable, pose d'une rampe dans l'escalier.

La rentrée a eu lieu le 2 septembre 2014.

Nous sommes 29 dans la classe. Il y a : Raphaël, Mia, Soane, Noah, Eléa, Lila, Axel, Zélie, Léona, Maloé, Nathan, Nino, Milan, Sarah, Timothé, Milla, Lucas, Thomas, Anatole, Nicolas, Hugo, Yéléna, Inès, Ilias, Luka, Patricia, Clément, Eva, Ryan.

En ce début d'année, nous allons travailler sur l'eau. Pour commencer, nous avons observé le lavoir du bourg. Bientôt, nous irons voir et étudier une mare et le ruisseau qui passe près de l'école.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous ces enfants ainsi qu'à leur institutrice Stéphanie THOMAS.



Arrêt du bus pour le collège :

A la demande de parents d'élève, nous avons sollicité du Syndicat du Transport Scolaire, la création d'un arrêt de bus pour les élèves de Bordas.

Désormais les collégiens peuvent prendre le bus devant l'école pour se rendre au collège.

Services pour les habitants à la Mairie :

- Fiches des circuits de randonnées en vente au prix de 1.00 €
- Photocopies : 0.15 €
- Accès WIFI gratuit aux heures d'ouverture de la Mairie.

Services pour les habitants à la Mairie :

Nous souhaitons la bienvenue à :

Malone-Charlie LARGE née le 23 août 2014, fille de Morgane FAURE et Hermann LARGE

Eliora MEYER née le 3 septembre 2014, fille de Pauline MASSOUBRE et David MEYER

Nous présentons nos condoléances aux familles de :

Yvette LABRIOT née GREGOIRE décédée le 23 avril 2014

Services pour les habitants à la Mairie :

Agenda :

11 octobre à 20 h 30 : Salle des fêtes : **LOTO** organisé par l'Association des Parents d'élèves au profit de l'école,

12 octobre : Fête de la Citrouille à ST MAYME DE PEREYROL,
(Participation des élèves du RPI)

17 octobre à 20 h 30 : Salle des fêtes : Répétition publique de LA BOURREE VERNOISE
(Folklore périgourdin)

N'hésitez pas à consulter l'agenda des festivités du Canton sur le site de la Communauté de Communes du Pays Vernois.

Numéros d'urgence

Pompiers.....18
Gendarmerie Nationale.....17
Aide d'urgence (SAMU).....15

E.D.F (dépannage).....08-10-33-36-24
Groupe médical de Vergt.....05-53-54-96-22

Médecine générale : Dr BUHAJ Stéphane, Dr LA-
MAZIERE Frédéric, Dr RENAUDIE Max

Dr TRICAUD05-53-54-66-96
Dr PARROT-TRUCHASSOUT...05-53-54-66-96

INFIRMIERES.....05-53-54-98-35

PHARMACIES:

BENSUSSAN Bruno.....05-53-54-90-20
CHANRAUD-BOUYROU05-53-54-98-95
LOPEZ-RICHARD.....05-53-54-90-16

AMBULANCE - TAXI :

WIEGAN.....05-53-08-57-64

TAXI VERNOIS.....05-53-54-74-00

DENTISTES :

Dr CARCENAC Philippe.....05-53-54-90-48
Dr FRANCOIS Bernard.....05-53-54-96-22
Dr REGNIER Anne.....05-53-54-96-22

DIETETICIENNE :

GUERINEAU Gaëlle.....05-60-72-43-71

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES :

MELEC Marie-Josèphe.....05-53-35-16-64
SUDRIE Véronique.....05-53-54-72-27

ORTHOPHONISTE :

GEOFFROY Sylvie.....05-53-08-61-57

OSTEOPATHE - METHODE POYET :

BESSE Marjorie.....06-71-22-95-26

PEDICURE - PODOLOGUE :

CAMBOU Sophie.....05-53-54-98-35

VETERINAIRE :

PENANT Olivier.....05-53-54-90-14

Vos remarques et suggestions :

Nous attendons vos remarques et suggestions concernant l'amélioration de ce bulletin mais également vos idées ou questions sur la vie dans notre commune.

Vous pouvez nous en faire part par courriel (communegrumbordas@wanadoo.fr) ou en complétant le talon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous pouvez aussi le signer ou le laisser anonyme.

Nous comptons beaucoup sur votre participation.

D'avance merci.

.....
.....
.....
.....
.....
.....